

ici, il était une fois...

Ville de C





Nuit de l'obscurité



Le samedi 8 octobre 2022, dès 19h30, la Ville de Visé organise pour la quatrième année consécutive la Nuit de l'Obscurité. Cette année l'évènement se tiendra à Sarolay. La Nuit de l'Obscurité a été mise en place par L'ASCEN (l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturne) et vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse nocturne.

Comme chaque année, le service Environnement de la Ville de Visé, l'ADL, l'Académie Royale César Franck et le réseau des Bibliothèques communales collaborent pour mettre en place cet évènement.

Au programme : une balade avec lampe de poche qui comprend diverses haltes où des petites saynètes seront présentées au public. Cette année le thème est Le Petit Prince d'Antoine de Saint Exupéry. Autour du texte du Petit Prince, les élèves de l'Académie créeront des petites mises en scène le tout illuminé par une simple lanterne. En fin de parcours, des rafraîchissement seront proposés aux participants.

Nombre de places limité!

Inscription obligatoire au Service Environnement **pour le 1er octobre 12h** au plus tard.

Tél.: 04 374 84 93

@:laetitia.poelmans@vise.be



Blue Women Day & Chèque Sport

Dimanche 4 septembre avait lieu le premier Blue Women

Elles étaient une cinquantaine entre 4 et 44 ans à s'essayer aux différentes disciplines sur la plaine des sports de Visé.

Un grand merci aux clubs partenaires de l'action.

- Royal Rugby Club Visé et plus particulièrement sa section « ladies »
- Handball Femina Visé
- Le Goose padel
- L'Athletic Club de Visé,
- Académie Karaté Tornatore asbl
- DEERS Team Hockey Basse-Meuse Remercions également le planning familial R & M.

Une belle matinée de découvertes sportives !

Vous pourrez retrouver l'entièreté de l'offre sportive dans le guide des sports qui sera prochaînement disponible en brochure et/ou sur le site www.vise.be.



Chèque Sport

Vous les avez surement déjà reçus dans votre boîte aux lettres!

Les chèques Sport (validité jusqu'au 31.08.23) peuvent être utilisé par vos enfants pour une affiliation à un club sportif, un stage sportif ou SPORTIFUN.

Pour rappel, l'offre des stages se retrouve sur www. visestages.be, les inscriptions de Toussaint seront ouvertes le lundi 10 octobre.

Bonne rentrée sportive à tous !

Remerciements stages d'été 2022

Beau succès pour les stages d'été organisés par l'échevinat des Sports de la ville de Visé, tant pour les stages sportifs habituels que pour les stages aventures et spécifiques «SPORTIFUN». L'offre comprenait 25 stages différents, 1276 Jeunes y ont participé sur les 2 mois et cela a permis le recrutement de 150 moniteurs. Merci à toutes et tous, parents et enfants de nous avoir fait confiance et à très bientôt pour de nouvelles activités et aventures.

Et que les parents se rassurent, des stages sportifs seront bel et bien organisés en fonction du nouveau calendrier scolaire (rendez-vous d'ores et déjà sur www. visestages.be ouverture des inscriptions dès le lundi 10 octobre 2022).



Une commune, c'est quoi?

Le directeur général

Dans chaque commune, il y a un directeur général. Cette appellation a été décidée en 2013 par la région wallonne. Auparavant, le titre de la fonction était plus humblement secrétaire communal. C'est un poste obligatoirement statutaire qui exige un diplôme universitaire à la base et des examens de recrutement très poussés.

Le directeur général est le responsable de toute l'administration communale. Il travaille avec les instructions du collège communal et du bourgmestre, mais c'est lui qui articule l'action de tous les agents communaux. Parmi tous ses rôles au sein de la commune, on citera sans être exhaustif, qu'il est le chef du personnel, qu'il conseille les élus à prendre les décisions qu'il exécute ensuite, qu'il est le conseiller juridique et administratif de toute la commune, qu'il est l'informateur institutionnel pour la Wallonie, qu'il préside le comité de direction, etc.

Tout le courrier communal est signé par le bourgmestre et le directeur général, au contraire de la France où le maire signe l'ensemble du courrier seul. Le directeur général atteste par sa signature que le courrier émane bien de l'organe compétent de la commune. On appelle cette signature le contreseing.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, on peut aussi avoir un directeur général adjoint (DGA) qui aide le directeur général dans l'exercice de ses fonctions. C'est le cas à Visé et à Oupeye.



Chèque Culture

Depuis trois ans, l'échevinat de la Culture vous propose les chèques cultures personnalisés aux noms des enfants habitant la commune et distribués par voie postale.

Destinés aux enfants âgés de 3 à 18 ans, ils permettent de bénéficier de réduction auprès de différents opérateurs culturels. Les chèques sont acceptés notamment par le Service Culture pour les stages, par l'Académie César Franck, par la ludothèque La Porte Ouverte, par les librairies L'Oiseau Lire et Wagelmans et par l'espace Papote qui organise des ateliers théâtres pour les enfants.

Les chèques donnent un accès au monde culturel et offrent la possibilité d'essayer diverses activités. N'hésitez pas à les utiliser.

Pour tout renseignement complémentaire contacter le service Culture de la Ville de Visé soit par téléphone au 04 374 85 52 soit par e-mail culture@vise.be



Avis aux futurs acquéreurs d'animaux Bien-être animal : le permis de détention est effectif depuis le 1er juillet

Instauré depuis 2019 par le Code wallon du Bien-être des animaux, le permis de détention d'un animal de compagnie est effectif depuis le 1er juillet 2022.

Jusqu'à présent, toute personne disposait tacitement de ce permis. Il pouvait être retiré en cas de mauvais traitement envers un animal.

Depuis le 1er juillet 2022, il faut présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie. Le document a une validité d'un mois.

Cet extrait, délivré par l'administration communale, établit que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie, ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Les commerces, les refuges et les élevages doivent demander à toute personne qui souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie de fournir cet extrait de fichier central.

Ce permis concerne tous les animaux de compagnie y compris les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnies) tels que les rongeurs, lézards, serpents, tortues, amphibiens ...

Nous vous informons que c'est auprès du service Population de votre commune qu'il faudra vous rendre afin d'obtenir ce permis de détention.

À ce jour, une vingtaine de demandes ont été introduites pour la commune de Visé.

Informations Service Population :

tél. 04 374 84 17 ou par mail : population@vise.be





Coût de l'énergie & Prime « chauffage »

Il reste un mois pour demander la prime « chauffage » de 100 euros

Vous n'avez pas encore reçu votre prime chauffage de 100 euros de votre fournisseur d'électricité ? Vous avez jusqu'au 14 octobre inclus pour en faire la demande. Quelles démarches entreprendre ?

Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement fédéral a décidé d'octroyer une prime « chauffage » de 100 euros net. Chaque ménage qui disposait d'un contrat d'électricité pour son domicile au 31 mars 2022 a droit à la prime unique de chauffage de 100 euros. Le contrat doit toutefois concerner un usage domestique. Les contrats d'électricité à des fins commerciales ou professionnelles n'entrent donc pas en ligne de compte

De très nombreux ménages ont déjà reçu cette prime automatiquement. Elle a été directement déduite de votre facture d'acompte ou du décompte final ou elle a été versée sur votre compte bancaire.





Si vous n'avez pas reçu la prime automatiquement, vous avez encore un mois pour introduire votre demande. 70.000 ménages l'ont déjà fait.

Que devez-vous faire ? 1 Vérifiez vos factures d'électricité

Si vous n'êtes pas certain d'avoir reçu la prime fédérale de 100 euros, vérifiez d'abord vos factures d'électricité reçues entre le 15 avril et le 31 juillet 2022. Dans la majorité des cas, la prime a été déduite de la facture d'acompte. Si votre facture d'acompte est inférieure à 100 euros, soit le solde a alors été déduit de la facture d'acompte suivante soit il vous a été remboursé ou vous avez reçu une note de crédit. Dans ce cas, l'argent ou le solde a été reversé sur votre compte.

En tout cas, les mots « prime chauffage fédérale » figurent obligatoirement sur la facture ou le virement. Si vous avez plusieurs contrats d'électricité pour votre domicile, vous n'avez droit qu'une seule fois à cette prime.

2. Vérifiez si vous avez droit à la prime « chauffage »

Vous n'avez rien retrouvé dans vos factures ou vous n'avez pas reçu de note de crédit ? Vérifiez alors si vous avez bien droit à la prime chauffage.

C'est possible grâce à l'application en ligne sur le site internet du SPF Economie. Vous pouvez vous y connecter à l'aide de votre carte d'identité électronique ou itsme et vous y verrez vos coordonnées ainsi que les contrats d'électricité à votre nom.

Si vous ne voyez aucun contrat dans l'application en ligne, cela signifie que le SPF Economie n'a pas pu traiter votre contrat automatiquement. Cela est peut-être dû au fait que vos données chez le fournisseur ou gestionnaire de réseau de distribution ne correspondent pas à celles du registre national. Ou, par exemple, à différentes orthographes du nom et/ou de l'adresse, à l'utilisation d'un surnom ou d'un code EAN à une autre adresse que celle de votre domicile.

3. Introduisez une demande

Si vous avez droit à la prime de chauffage, vous pouvez introduire une demande jusqu'au 14 octobre 2022 inclus. Vous pouvez le faire de deux manières.

Le manière la plus rapide de compléter la demande et de recevoir la prime est d'introduire une demande en ligne. Cette demande peut être introduite aussi bien par la personne dont le nom est repris sur le contrat d'électricité que par les autres membres du ménage domiciliés à la même adresse.

Comment faire concrètement ?

- Connectez-vous avec votre carte d'identité électronique ou itsme.
- Cliquez sur « Faire une demande ».
- Complétez vos données client. Vous retrouverez votre numéro de client, le code EAN de votre contrat d'électricité et votre fournisseur sur les factures (d'acompte).
- Votre fournisseur versera la prime de chauffage sur le numéro de compte bancaire que vous utilisez pour payer vos factures d'électricité. Si vous souhaitez utiliser un autre numéro, vous pouvez le mentionner dans le champ IBAN.
- N'oubliez surtout pas de communiquer votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone ou GSM. Ils serviront à vous contacter lors du traitement de votre dossier.
- Cochez les deux cases et cliquez sur « Introduire demande »

Vous pouvez également introduire votre demande sur papier. Vous trouverez le formulaire demande-prime-chauffage-100-euros.pdf (fgov.be)

Remplissez la 2e page (à la main ou à l'ordinateur). Imprimez-la et envoyez uniquement cette page, sans pièces jointes, par courrier (il n'est pas nécessaire que ce soit par courrier recommandé) à l'adresse de la boîte postale indiquée en haut de la page.

4. Que se passe-t-il ensuite?

Si vous avez introduit votre demande en ligne, vous recevrez un e-mail de confirmation. Les demandes papier doivent d'abord être introduites dans notre système informatique. Dès que ce sera fait, vous recevrez un courrier ou un e-mail pour en accuser bonne réception. Quelques semaines peuvent s'écouler entre le moment de la réception de votre demande, son traitement et l'éventuel versement par le fournisseur.

Le SPF Economie traite votre demande le plus rapidement possible. Vous recevrez un e-mail ou un courrier vous informant que votre demande a été approuvée ou refusée. En cas de refus, la raison du refus est également indiquée.

Si votre demande est approuvée, le SPF Economie informe le fournisseur d'électricité avec lequel vous aviez un contrat au 31 mars 2022. Ce fournisseur effectue le plus rapidement possible le paiement de votre prime chauffage sur votre compte bancaire.

Attention: Il se peut que le fournisseur ne dispose pas de vos coordonnées bancaires (par ex. parce que vous n'êtes plus client). Il vous contactera alors (par e-mail ou par courrier). Vous avez jusqu'au 15 novembre 2022 pour réagir. Si vous ne réagissez pas à temps, vous ne pourrez plus recevoir la prime.

5. Dans quels cas n'avez-vous pas droit à la prime « chauffage » fédérale ?

Vous n'avez pas droit à la prime :

- s'il s'agit d'un contrat d'électricité pour votre résidence secondaire ;
- si vous êtes un client occasionnel ou si vous avez un raccordement temporaire;
- si vous déménagez en tant que client résidentiel sans résilier votre contrat d'électricité et si le nouvel occupant ne conclut pas de contrat d'électricité à cette adresse ou s'il n'y a pas de nouvel occupant;
- si vous vivez dans un logement où les personnes paient des frais de séjour ou qui bénéficie de subventions de fonctionnement (par ex : maisons de soins, de retraite).

Vous avez encore des questions ? N'hésitez pas à consulter les FAQ sur notre site internet



Amélioration de la zone bleue

Depuis le mois de juillet, les emplacements de stationnement situés dans la zone commerçante (entre la place Reine Astrid et la collégiale) ont été équipés de capteurs.

Ces capteurs ne modifient en rien le fonctionnement de la zone bleue, puisque l'apposition du disque reste obligatoire. Ce nouveau système permettra un contrôle plus efficient du stationnement et une surveillance accrue des voitures ventouses. Ce système donnera la possibilité aux utilisateurs de connaître le nombre d'emplacements disponibles en temps réel en consultant le site internet vise-parking.be.

Les agents en charge de la vérification sont équipés d'un matériel informatique qui permet un suivi plus précis. Les redevances pour stationnement prolongé restent quant à elles inchangées.

Agenda Culture



Mozart, une musique, une vie, un génie

Samedi 1er octobre 22 à 20h30 Un spectacle de Luc Baiwir Avec l'Orchestre de Chambre de Huy et le chœur La Schola

Décédé à l'âge de 35 ans, Mozart composa des « tubes » chaque année de sa vie. Le spectacle reprend les mélodies et airs les plus connus du compositeur autrichien

Par les œuvres originales pour piano, de musique de chambre, et des arrangements de concertos pour piano, d'airs d'opéras... on retrouve le Mozart enfant, adolescent, adulte, époux, séducteur, le fougueux ou le dépressif...



Saturne pas rond dans ma tête!

de et avec Serge Ducas

Salle polyvalente (1er étage)

Mardi 4 octobre 22 à 20h00

L'astrologue Serge Ducas se met en scène dans un spectacle d' une heure et quart. L'écriture de cet Astro One Man Show, le premier du genre, s' est faite en une année.

C'est sans prétention que Serge Ducas approche la scène. Son métier est et restera l'Astrologie. Mais il se fait que toutes les étoiles ont naturellement convergé pour le conduire dans cette direction.

«Je n'entends rien provenant de l'au-delà, les morts ne me parlent pas, je ne vois rien, je ne ressens rien! Et d'ailleurs si tu entends une voix dans ta tête qui te dit ce que tu dois faire, tu n'es pas médium, tu es en couple! «



Ykons

Jeudi 6 octobre 22 à 20h30

Indie-electro-pop

YKONS arrive cet été avec un tout nouveau spectacle dès le 22 mai pour la release à La Madeleine. L'I.M.C. TOUR est déjà sur les rails, avec une série de festivals et dates en salle.

Après un premier album sorti en 2019, un an et demi de concerts (Botanique, Reflektor, Wex ...) et festivals (Francofolies, BSF, Ronquières, Fêtes de Wallonie de Namur et Liège, Nuits du Bota ...), YKONS revient avec « SEQUOIA TREES », premier single d'un EP sorti en mai 2021. SEQUOIA TREES met en dialogue la nature et l'homme, comme si la Terre revenait sur cette relation devenue chaotique. Une histoire d'amour qui finira mal... si l'homme ne fait rien ...

À la fois auteurs, compositeurs, producteurs et directeurs artistiques, les cinq musiciens d'YKONS ont mis à profit chaque instant de ces derniers mois étranges. Privés de scène, il a fallu s'adapter. Ensemble, ils ont trouvé d'autres méthodes pour créer, peaufiner les sons, en se servant positivement de cette atmosphère inédite et marquante.



10° édition du Festival de Visé de musique classique et jazz

Pour sa 10e édition, le Festival de musique classique et jazz de Visé vous réserve de nombreuses surprises musicales!

6 concerts autour du piano répartis sur deux weekends (14-16 et 21-23 octobre)

Du classique, du jazz, de la chanson française, il y en aura pour tous les goûts!

Nouveauté : un concert jazz pour enfants avec Jazz for Kids (Manu Hermia, Pascal Mohy, Sam Gertsmans) ! Attention ! Deux lieux :

- Église Notre-Dame du Mont Carmel (av. Fr. Roosevelt
 42 4600 Visé): les concerts « classiques » (vendredi
 14 octobre, samedi
 15 octobre, vendredi
 21 octobre, dimanche
 23 octobre)
- Salle des Tréteaux (av. de la Chinstrée 2d 4600 Visé) : le jazz pour enfants (dimanche 16 octobre) et la chanson française (samedi 22 octobre).





Stages Culture pour les enfants

Pour que les enfants puissent occuper au mieux leurs loisirs durant les vacances, l'Echevinat de la Culture propose des stages du **24 au 28 octobre.**

Nous espérons que chacun trouvera une occupation épanouissante et enrichissante durant ces stages.

« En avant la musique! » - 4/6 ans

Des dessins, des bricolages, de la peinture et tout ça en musique ... !

« Ces artistes qui font peur !» 7/10 ans

C'est l'occasion de dessiner, peindre, modeler en explorant les univers bizarres ou effrayants d'artistes célèbres ...

Inscriptions : Sur place de 9h à 12h et de 13h à 17h ou par téléphone : Echevinat de la Culture – rue du Collège, 31 – VISE 04 374 85 50

Attention: nombre de places limité pour chaque stage! Horaire des stages: de 9h à 12h et de 13h15 à 16h.

Repas de midi: Sous surveillance, chaque enfant apporte son pique-nique.

Garderie : de 8h à 9h – de 12h à 13h15– de 16h à 17h **Prix :**

Visétois : 50 Euros - Hors- entité : 55 Euros Plusieurs enfants de la même famille :

Visétois : 50 Euros (1^{er}) et 45 Euros (suivants)

Hors-entité : 55 Euros (1er) et 50 Euros (suivants) Paiements par virement au numéro de compte suivant :

BE23 0688 9395 8491 « Centres Culturels Visétois ». Ne pas oublier de mentionner les noms et prénoms de

l'enfant et le stage choisi.Les paiements effectués sans inscriptions préalables par téléphone ne seront pas pris en compte!



Exposition du Royal Photo-Club ZOOM

Vendredi 29 octobre 22 à 20h : vernissage Samedi 30 et dimanche 31 octobre 22 de 10 à 20h00

Un Photo-Club reste l'endroit où l'on peut échanger et débattre en toute convivialité d'un mode d'expression qui nous tient à cœur.

Cette exposition se veut être une vitrine du meilleur de chaque membre dans ses réalisations récentes et un témoignage de la pluralité de la photo au vu des démarches parfois très différentes.





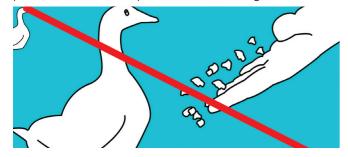
L'interdiction de nourrir les animaux sauvages

Le conseil communal a voté l'interdiction de nourrissage des animaux sauvages, notamment sur le quai du Halage, le long de la Meuse à Visé, mais aussi à tout endroit du domaine public.

Il y a plusieurs raisons à cette interdiction qui est fondée sur des rapports scientifiques :

- Le nourrissage modifie les habitudes des animaux qui tombent dans la facilité et la dépendance vis-à-vis de cette source de nourriture;
- Un apport artificiel de nourriture profite d'abord aux espèces opportunistes et envahissantes, telles que pigeons, rats, chats errants, bernaches du Canada, ouettes d'Egypte. Ces dernières, par exemple prolifèrent dangereusement au détriment des oies communes en s'appropriant tous les espaces de nidification.
- La nourriture 'humaine' ne convient généralement pas aux animaux herbivores et elle les rend plus sensibles à la maladie. Le pain, par exemple, n'est pas adapté à certains organismes et il provoque chez les cygnes et les canards des troubles digestifs, des intoxications au sel et des malformations osseuses chez les jeunes oiseaux.
- Plus il y a de nourriture et plus il y a d'individus pour une même surface et plus le risque de propagation de maladies est grand. Nous avons subi une forte mortalité cette année le long du quai du Halage.
- Les individus deviennent agressifs entre eux et envers l'être humain.
- Ces dépôts constituent souvent des déchets qui impactent la salubrité publique.
- Les animaux herbivores savent se nourrir seuls et des espaces de pâturages sont présents en suffisance à proximité.

Dans l'intérêt des animaux, nous demandons dès lors à la population, de respecter cette interdiction de nourrir les animaux, qu'il s'agisse des oiseaux en bord de Meuse, des chats sauvages dans les quartiers ou encore les pigeons. Des sanctions sont prévues, mais il est préférable de suivre spontanément ces règles sanitaires.





Travaux

• Liaison cyclable entre Visé et Berneau

Liaison de mobilité douce entre Visé et Berneau – Projet Liège Europe Métropole : L'entreprise Marcel BAGUETTE de Thimister, en accord avec l'administration de Dalhem et le SPW de Liège partenaires dans ce dossier, débutera le chantier de la liaison cyclable entre Visé et Berneau le lundi 14 novembre 2022. Sous réserve d'éventuelles prolongations, les travaux doivent être terminés dans les 130 jours ouvrables.

• Fermeture définitive d'un passage à niveau à **Cheratte-Bas**

Le 30 août dernier, le passage à niveau de la rue Césaro a été définitivement fermé. Une nouvelle voirie reliant la rue de Fer à la rue de Visé à hauteur de l'ancienne passerelle du charbonnage du Hasard est désormais accessible. Ce nouvel aménagement améliore la sécurité des utilisateurs, qu'ils soient automobilistes ou piétons.

Place Reine Astrid

Aménagement d'un espace de convivialité sur la place Reine Astrid:

Les travaux de l'aménagement de la place Reine Astrid ont débuté le 22 août et sont entrepris par la société Roger GHELEN de Waimes.

Sous réserve d'éventuelles prolongations, les travaux doivent être terminés dans les 300 jours ouvrables.

Le délai des travaux a été suspendu du 26 août 2022 au 26 septembre 2022 mais les travaux reprennent fin de ce mois de septembre jusqu'à l'achèvement total des

La ville de Visé vous tiendra au courant de l'évolution du chantier dans les prochains bulletins communaux.



Entrée gratuite - Programme complet sur blegnymine.be



















En collaboration avec l'Office du Tourisme de la région Armagnac - d'Artagnan

Week-end des 15 & 16 octobre 2022, sur le site de Blegny-Mine: animations musicales, artisanales, culturelles, folkloriques et festives sous le signe du Sud-Ouest!

Tout le week-end de 10 h 30 à 10 h :

- Route d'Artagnan : stand de démonstration de maréchalferrant, présence de « d'Artagnan » et de ses écuyers en habits d'époque, fabrication de marionnettes, scènes de cape et d'épée et de la vie gersoise, exposition, escape game, contes pour enfants, ...
- Foire des produits du Gers et de la région d'Armagnac : plus de 12 producteurs présents, dégustations, vente, animations culinaires par des restaurateurs gersois membres de la « Ronde des Mousquetaires »
- Animation musicale par des « bandas » : «Banda de Los Valencianos» (Valence), «Banda de Bourrouillan» (Gers) et «Delirium Tremens Band» (Dalhem)

Samedi 15 octobre :

- De 13 h à 18 h : balades à poney
- De 14 h 30 à 16 h, conférence d'Odile Bordaz :
- « d'Artagnan avant Maastricht » dans la salle d'exposition

Dimanche 16 octobre :

- De 9 h à 13 h : balade équestre organisée par l'ADCC
- À 10 h 30 et à 11 h 30 : spectacle de marionnettes du Théâtre à Matthî

